

Éducation - Seine-Saint-Denis

Rendez-vous au ministère du 24 mars 2015

**Malgré les revendications urgentes des enseignants et des parents,  
le ministère ne fait que resservir ses annonces en trompe l'œil**

Mardi 24 mars, des enseignants et des parents d'une trentaine d'établissements scolaires de Seine-Saint-Denis ont manifesté en direction du ministère de l'Éducation Nationale.

Une délégation de 16 représentants locaux, unissant des parents et des personnels issus de 7 villes où des mobilisations ont cours, a été brièvement reçue par un des 20 conseillers du cabinet de Najat Valaud-Belkacem, M. Éric Tournier, conseiller en charge du premier degré, de l'éducation prioritaire et des relations avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale .

Les délégués se sont faits les porte-paroles de la situation alarmante de l'éducation dans les écoles, les collèges, les lycées et les lycées professionnels du département. Leur constat : avec les choix du gouvernement, l'école n'est toujours pas en mesure de compenser les inégalités et, au contraire, elle les aggrave. Non seulement les mesures annoncées sont insuffisantes, mais en plus, elles restent au stade d'annonces car privées des moyens humains correspondants. Au moment où le rôle fondamental de l'école est rappelé par tous, l'écart entre les discours et la réalité devient insupportable.

Dans le premier degré, après une année 2014 déjà difficile, pour la rentrée 2015 ce sont 1 683 postes qu'il faudrait créer pour avoir les moyens humains de réaliser les mesures de la réforme de l'Éducation prioritaire voulue par la Ministre. Malgré les « 9 mesures exceptionnelles pour la Seine-Saint-Denis », seuls 240 postes supplémentaires sont prévus dans le département. Rien que les ouvertures de classes pour suivre l'évolution démographique en respectant les seuils d'élèves par classe nécessitent d'ouvrir 340 classes. Par son conseiller, le ministère n'a pas contesté ces chiffres, se contentant de renvoyer... aux mesures déjà annoncées.

Un comble assez culotté puisque la délégation venait justement dénoncer l'aberration d'annoncer des semblants d'améliorations tout en sachant que les besoins en personnels ne sont pas budgétisés.

Les moyens horaires alloués aux collèges ou lycées sont eux aussi en diminution dès que l'on tient compte du nombre d'élèves. Des horaires d'enseignement, des dispositifs d'aide, des options disparaissent. Dans les collèges, l'enveloppe horaire allouée aux enseignements est en baisse quel que soit les labels : REP, REP+ ou de « droit commun » pour reprendre l'expression du ministère. Dans le même temps, les effectifs et le nombre moyen d'élèves par classe continuent à augmenter. La sous-estimation systématique des effectifs prévus est devenue une méthode de gestion qui génère beaucoup d'instabilité et d'incertitude mais qui permet d'économiser quelques postes.

Les lycées professionnels, eux, restent exclus de l'éducation prioritaire et connaissent des dysfonctionnements majeurs. La construction et l'entretien ont accumulé un retard indécent. Ainsi le lycée professionnel Cachin à St Ouen accueille environ 1100 élèves pour un établissement avec une capacité de 800, et avec une telle vétusté que l'électricité est restée coupée une semaine au mois de mars.

Depuis 2012, une large majorité d'établissements ont vu leurs moyens continuer à baisser. Pour retrouver le taux d'encadrement du début des années 2001-2002, la délégation a défendu un réel **plan de rattrapage et de développement de l'éducation en Seine-Saint-Denis**, à financer sans délai par un collectif budgétaire. Pour répondre aux besoins, **il faut créer 2600 postes supplémentaires dans le 2<sup>nd</sup> degrés et 1683 dans le 1er degré.**

En réponse aux témoignages des parents, en réponse aux démonstrations que les chiffres donnés par le ministère lui-même sont mensongers : nous n'avons pas eu de réponse. Car nos demandes n'ont même pas vraiment été étudiées ou prises en compte. C'est une fin de non-recevoir qui a été exprimée. Pour le conseiller de la ministre, le budget alloué a été voté au Parlement, le ministère l'a réparti. Pour lui, les reformes sont bonnes et sont une réponse définitive. Il a par ailleurs glissé que les mesures prises pour la Seine-Saint-Denis étaient déjà exceptionnelles.

**Le ministère a été informé. Il persiste et signe dans son mépris de la réalité. Les représentants ont été unanimes pour déclarer que tous ceux qui réclament seulement les mêmes chances, pour tous les enfants, n'en resteront pas là. On ne laissera pas piétiner l'avenir de nos enfants et de nos élèves !**

*Les parents et les personnels reçus le 24 mars au Ministère de l'Éducation nationale*